

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-034

Date de convocation :
3 juin 2026

Membres en exercice : 11
Présents : 10
Représentés : 1
Votants : 11
Exprimés : 11
Votes Pour : 11
Vote Contre : 0

Séance du 5 juin 2026

Le 5 juin 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, Maire.

Présents : Mme Monédière Isabelle, Mr Broussolle Jean Pierre, Mme Géraudie Odile, Mme Sauge Maison Sylvie, Mr Guillemain Bruno, Mme Lebriez Léa, Mr Lameyre Mickael, Mme Martinie Caroline, Mr DE Azévédo Raphael

Absents : Mr Leclerc Denis représenté par Mr Auboiroux Marcel

Mme Sauge-Maison Sylvie a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal (ou du mandat de la commission), il convient de procéder à l'établissement d'une liste de contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant que cette commission est composée du Maire ou de son représentant, président, et de commissaires titulaires et suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques parmi une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'établir la liste des contribuables de la commune proposée au Directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Article 2 : La liste des personnes proposées est annexée à la présente délibération.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques pour nomination des commissaires titulaires et suppléants.

**Le Maire,
Marcel AUBOIROUX**

